

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1575**

### Intitulé

Conducteur de travaux en équipement électrique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation permanente de l'association des anciens élèves conducteurs de travaux de Toulouse (CFPCT Toulouse Palays)	Directeur CFPCT Toulouse Palays

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous les ordres du chef d'entreprise, du chef d'agence, du directeur de travaux ou du chargé d'affaires, le conducteur de travaux en équipement électrique a sous ses ordres les chefs de chantier ou les chefs d'équipes et l'ensemble du personnel de chantier. Il prépare, coordonne et conduit les chantiers de technicité courante et de moyenne importance qui lui sont confiés en neuf ou rénovation.

Les capacités attestées par cette certification intègrent les connaissances techniques et technologiques des travaux en équipement électrique. Le conducteur de travaux à partir du transfert du dossier exécution, doit être capable de préparer et organiser le chantier. Pour cela, il / elle :

- est associé(e) à la prospection et à l'étude de prix commerciale,
- réalise la préparation et l'organisation du chantier,
- réalise ou participe aux études techniques et met au point les plans d'exécution,
- est chargé(e) de l'exécution, du suivi et de la gestion du chantier,
- constitue les équipes de production,
- commande les fournitures, le matériel,
- rédige le PPSPS (analyse de risques),
- assure la livraison, les essais et la réception des prestations,
- analyse et exploite les résultats (mesure des écarts et correction qui s'imposent),

Outre les connaissances techniques, le conducteur/la conductrice de travaux doit être apte :

- à organiser et suivre la gestion d'un chantier,
- à gérer une équipe, à coordonner des intervenants et à assurer un bon relationnel avec la hiérarchie de l'entreprise,
- à coordonner les fournisseurs et les sous-traitants,
- à assurer un bon relationnel avec les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et tous les partenaires extérieurs.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier concerne une large palette de secteurs d'activités et de types d'entreprise de l'équipement électrique, de la PME de 10 salariés à l'entreprise nationale ou internationale : les entreprises d'électricité au sens large avec dominante secteur bâtiment industriel et tertiaire, mais également les entreprises des Travaux publics, réseaux enterrés et aériens, courants forts et faibles.

Type d'emplois accessibles : conducteur de travaux en équipement électrique.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

### Réglementation d'activités :

Habilitation électrique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 3 composantes dans le cadre des quatre pôles de compétences (action commerciale, préparation du chantier, réalisation et suivi, analyse du résultat). Les évaluations reposent sur des situations réelles ou reconstituées. Il y a entre autres :

- un livret d'évaluation individuel (contrôle continu en centre de formation et en entreprise : visite et entretien avec tuteur et stagiaire)
- la rédaction d'un dossier de soutenance au projet final
- la soutenance de projet final devant un jury

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	4 à 6 personnes en activité, dont 2 dans l'activité du stagiaire.
En contrat de professionnalisation	X	4 à 6 personnes en activité, dont 2 dans l'activité du stagiaire.
Par candidature individuelle	X	4 à 6 personnes en activité, dont 2 dans l'activité du stagiaire et présence du formateur principal (1/2 employeurs, 1/2 salariés)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	4 à 6 personnes en activité, dont 2 dans l'activité du stagiaire et présence du formateur principal (1/2 employeurs, 1/2 salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conducteur de travaux en équipement électrique" avec effet au 7 septembre 2013, jusqu'au 29 novembre 2018.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conducteur de travaux en équipement électrique" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 7 septembre 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Conducteur de travaux en équipement électrique'.

Arrêté du 26 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 25 mars 1998 publié au Journal Officiel du 17 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Conducteur de travaux : filière équipement électrique'.

Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de conducteur de travaux - filière équipement électrique'.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

15 bénéficiaires du titre par an.

#### Autres sources d'information :

E-mail : [info@cfpct.com](mailto:info@cfpct.com)

<http://www.cfpct.com>

#### Lieu(x) de certification :

CENTRE DE FORMATION PERMANENTE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES - CFPCT TOULOUSE PALAYS 5 allée Jean Griffon  
BP 4033  
31028 Toulouse Cedex 4

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CENTRE DE FORMATION PERMANENTE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES - CFPCT TOULOUSE PALAYS 5 allée Jean Griffon  
BP 4033  
31028 Toulouse Cedex 4

#### Historique de la certification :

Anciens libellés : - 'Titre de conducteur de travaux - filière équipement électrique' (arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992)

- 'Conducteur de travaux : filière équipement électrique' (arrêté du 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997)